

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 13
de M. Pierre-Alain Perritaz (PS)
demandant d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura,
entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels
(art. 6218 RF de la commune de Fribourg)**

En séance du 29 mars 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 13 de M. P.-A. Perritaz lui demandant d'étudier l'aménagement de la place située à la route du Jura, entre le bâtiment 30-32 et l'étang, dite la place des carrousels (art. 6218 RF de la commune de Fribourg).

Résumé du postulat

Le postulant constate que la place des carrousels n'est pas aménagée. Elle est uniquement recouverte de gravier et de mauvaises herbes et son accès est limité par des blocs en béton. Il demande que la place soit aménagée avec des pistes de pétanque, des tables et des bancs, qu'une haie sépare la place de la route du Jura et qu'elle soit ombrée par la plantation d'arbres. Les carrousels pourraient se tenir ailleurs en ville.

Réponse du Conseil communal

Le réaménagement de la place des carrousels a déjà été abordé dans la réponse au postulat n° 176 concernant la mise en valeur de l'étang du Jura et de ses environs directs. En effet, ce postulat demandait de mener une large réflexion sur le périmètre du parc du Jura et de ses abords, comprenant aussi bien l'étang, le minigolf, le parc et la place des carrousels.

La mesure N&P-01 du Projet d'agglomération PA3 prévoit l'aménagement, la création ou l'extension de parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité. Le parc du Jura en fait partie. Elle propose d'améliorer son accessibilité, d'aménager au moins 20% de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité et d'appliquer un entretien extensif à la végétation du parc.

Une étude réalisée en 2014 avait imaginé la revitalisation de l'étang et l'aménagement de ses rives pour favoriser la biodiversité, mais aussi pour permettre l'accès du public à l'eau. Elle relevait également l'importance d'une vision globale pour le réaménagement de ce parc d'une surface de 27'000 m² qui se trouve au centre d'un quartier densément peuplé. Mais le réaménagement de l'entier de cette surface a un coût, qui doit encore être estimé.

Au début de la législature 2016-2021, le Conseil communal a priorisé les projets qui seront réalisés en ville de Fribourg, afin de respecter les budgets qui lui sont alloués par le Conseil général. La priorité a été mise sur les projets majeurs pour la ville: le réaménagement du Bourg et de la place de la Gare, ainsi que sur des projets secondaires, notamment la Voie verte, le réaménagement des places du Pertuis et du Petit-Saint-Jean ou le projet de revitalisation de la Sarine. Le réaménagement du parc du Jura n'a pas été considéré comme une priorité et ne se réalisera pas lors de cette législature.

En revanche, à partir de 2019, le parc du Jura sera le lieu d'expérimentation pour un entretien de la végétation plus respectueux de l'environnement et pour la mise en place de mesures simples et peu coûteuses pour favoriser la biodiversité.

L'aménagement de la place des carrousels ne sera donc pas modifié et continuera d'accueillir les manèges et les carrousels, les chapiteaux des cirques ou les tentes pour des manifestations.

Le postulat n° 13 est ainsi liquidé.